



Paris, le 15 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE BOUYGUES

SUCCÈS DE L'OPRA :

- 163 121 437 ACTIONS APPORTÉES A L'OPRA
- 41 666 666 ACTIONS RACHETÉES ET ANNULÉES

Résultat de l'offre

Le 14 novembre 2011, l'AMF a publié un avis par lequel elle annonce que 163 121 437 actions ont été apportées à l'offre publique de rachat d'actions ouverte le 17 octobre 2011.

Rachat des actions apportées à l'offre

Après application du mécanisme de réduction¹, la société Bouygues a racheté, pour un montant de 1,25 milliard d'euros, 41 666 666 de ses propres actions représentant 11,69% de son capital (sur la base du capital social publié au 31 octobre 2011 de 356 535 745 actions auxquelles étaient attachés 480 145 821 droits de vote).

Annulation des actions rachetées

Le 15 novembre 2011, le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler les 41 666 666 actions rachetées. En conséquence de cette annulation, le nombre total d'actions Bouygues s'élève à 314 869 079 actions.

Le nombre de droits de vote après annulation ne pourra être connu qu'après réception des bordereaux de radiation des actions au nominatif apportées à l'offre. Il est rappelé que ces bordereaux doivent être transmis au service titres de la société par les intermédiaires financiers².

Incidences de l'opération sur l'actionnariat

Comme annoncé le 31 août 2011, SCDM n'a pas apporté ses titres à l'offre. A l'issue de l'opération, elle détient 21,08% du capital de Bouygues contre 18,62% au 31 octobre 2011. Les fonds communs de placement des salariés (FCPE) ont apporté des titres à l'offre. L'intégralité du produit de l'apport de ces titres a été réinvesti en actions Bouygues. Les salariés se sont ainsi renforcés au capital du Groupe et détiennent désormais 23,3% du capital contre 20,47% au 31 octobre 2011.

¹ Mécanisme de réduction prévu par l'article R. 225-155 du Code de Commerce.

² Bouygues publiera début décembre le nombre total d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2011. Avant annulation des 41 666 666 actions rachetées, le groupe SCDM, société détenue par Martin et Olivier Bouygues, a détruit 2 091 123 droits de vote par conversion au porteur d'actions détenues précédemment au nominatif, afin que sa participation demeure en-deçà du seuil de 30% en droits de vote.